



ADMINISTRATION COMMUNALE

Rue de la Gare 12

1468 Cheyres

026 663 83 60

enfance@cheyres-chables.ch

Echelle des tarifs
Pour la rentrée scolaire 2023-2024

Valable pour chaque tranche horaire mentionnée sous l'article 3 pt 1 du règlement d'application

| Revenu imposable (chiffre 7.91 de la déclaration d'impôts) | de 1H à 2H | de 3H à 8H |
|---|------------|------------|
| < CHF 30'000.00 | CHF 1.15 | CHF 3.00 |
| CHF 30'001.00 – CHF 50'000.00 | CHF 2.40 | CHF 4.50 |
| CHF 50'001 – CHF 70'000 | CHF 3.90 | CHF 6.00 |
| CHF 70'001 – CHF 90'000 | CHF 5.40 | CHF 7.50 |
| > CHF 90'000 | CHF 6.90 | CHF 9.00 |



Ces tarifs ne comprennent pas le prix des repas, qui sont facturés en sus.

Prix des repas

Le prix du repas de midi, certifié « Repas Agri Local », se monte à :

- CHF 7.20 pour les enfants des classes de 1H et 2H
- CHF 8.20 pour les enfants des classes de 3H à 8H

Les petits-déjeuners ainsi que les goûters de 10h00 et 16h00, sont facturés CHF 3.00 chacun.

Un émolument de CHF 50.- par enfant et par année scolaire est facturé.

Afin de déterminer l'échelle pour la facturation, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir les derniers avis de taxation de l'ensemble du ménage.

Cheyres-Châbles, avril 2023